

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

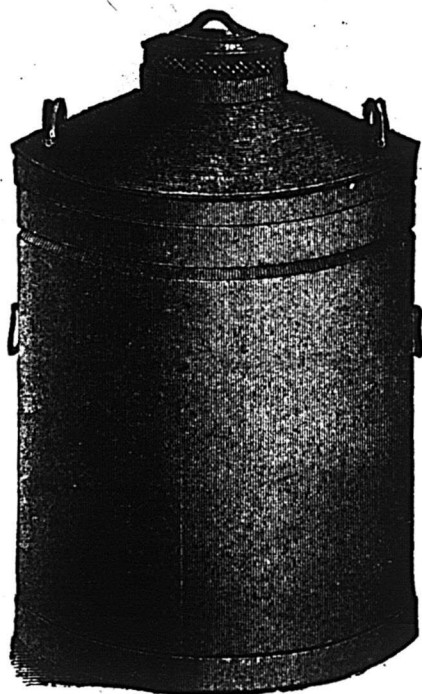
BUREAU : 35 rue St-Jacques, Montréal.

ABONNEMENTS : { Montréal, un an, \$2.00
Canada, " " 1.50

VOL. XI

MONTRÉAL, VENDREDI, 13 JANVIER, 1893

No 20



CANISTRE A LAIT "EMPIRE STATE"

Et les PRESSES et MOULES à Fromages de

W.W. CHOWN & Cie, - - - de Belleville, Ont.

AUSSI, AGENT POUR LES CÉLÈBRES

Bois à Boîtes de Fromage et Moulins à Plier les Boîtes

de MacPHERSON & SHELL
d'Alexandria, Ont.

M. Bédard a constamment en main tous les matériaux nécessaires pour monter une fromagerie complète, avec outillage le plus perfectionné

N. F. BEDARD

• 17 •

Rue William, Montréal

..... Marchand de

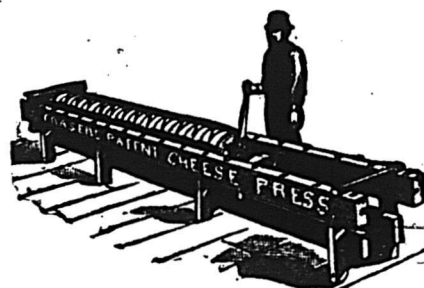
Fromage

à Commission

—Et Négociant de toutes sortes de—
—Fournitures pour—

FROMAGERIES et BEURRERIES

AGENT POUR LA CÉLÈBRE



HOTEL ST-LOUIS

QUEBEC, CANADA.

Le principal Hôtel de Québec.
Le plus beau et le plus complet au Canada.

TERMES MODÉRÉS.

Wm. G. O'NEIL - - - Gérant.

NAP. MATTE

Comptable, Auditeur et Liquidateur

— BUREAU —

Bâtisse de la Banque Nationale,
75 rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec
TELEPHONE BELL Bureau, 731 — TELEPHONE BELL Résidence, 872

Spécialité : - Règlement de Faillites

MARTIN & GOUETTE

Manufacturiers de

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures,
Tournages et Découpages, Bois
de Charpente, etc.

Préparés en tous genres à court délai.

Bureau et Manufacture,
Rue Shearer, coin St-Patrick,
MONTRÉAL.

FLEUR, SON, GRUE.

Ecrire à

THOMAS McLAUGHIN

NO. 210, BOARD OF TRADE

Toronto, Ont.

Pour Echantillons et prix.
Livrés à toutes les stations.

L. J. HERARD

MARCHANT DE

Ferronnerie, Outils, Quincailleries
Ustensiles de Cuisine, etc.

NO 26 RUE ST-LAURENT

Téléphone Bell, 6864 MONTREAL

NATIONAL Business College

256 - RUE ST-JACQUES - 256

QUATRE OURS.

COMMERCE, — STÉNOGRAPHIE,
CALLIGRAPHIE, — ANGLAIS.

Classes du jour et du soir. — Demandez les circulaires.

Ouverture le 1er Novembre 1892.

DUCKETT, HODGE & Cie

EXPORTATEURS DE

BEURRE ET FROMAGE

et Marchands de

PROVISIONS EN GENERAL

104 rue des Sœurs Grises

Coin de la rue William MONTREAL

Revue des Marchés

Montréal, 12 janvier 1893.

GRAINS ET FARINES

Marchés de Gros

En Europe, tandis que les marchés maintiennent des prix fermes pour le blé à arriver, ils ont généralement moins d'appréciation pour les stocks disponibles qui, tout en restant à des prix soutenus, sont tranquilles. Sur Marc Lane, cependant, les blés anglais sont cotés en hausse et les blés étrangers soutenus; à Liverpool les étrangers sont soutenus et les pois canadiens en hausse à 5s. 5jd. Les marchés français de province sont tranquilles mais soutenus. C'est la réaction de la hausse signalé depuis quinze jours; réaction qu'ont aidé les plus fortes expéditions que les nouvelles de la hausse ont fait filer vers les marchés européens.

On s'occupe, d'ailleurs, en ce moment en Amérique, plutôt des marchés de l'Ouest que de ceux de l'Est, et les craintes que la gelée n'ait fait beaucoup de mal aux grains en herbes sont les principales préoccupations du négociant de Chicago, St-Louis ou Duluth. La diminution de la quantité en vue, la rumeur de gros achats en spéculation, les rapports de froids extrêmes en Europe ont maintenu les marchés de spéculation dans une fermeté qui s'est traduite par une hausse de 1/4 à 1c par minot. La condition des blés d'hiver dans l'Ouest est matière à conjecture; tandis qu'une autorité dit que les blés sont partout couverts de neige et sont ainsi garantis contre le grand froid, d'autres personnes signalent un récent dégel qui a fait disparaître la neige et qui a été suivi d'un froid terrible.

Voici les cours des principaux marchés des Etats-Unis :

	4 janv.	11 janv.
Chicago (mal).....	0.78 1/2	0.81 1/2
New-York (mal).....	0.83	0.84 1/2
St-Louis (disp).....	0.67 1/2	0.70
Duluth (disp).....	0.69	0.71 1/2

A Manitoba la situation du blé est resté ferme. La minoterie du Lac des Bois, la plus importante du Manitoba paie le blé de 3 à 4c de plus que précédemment; cependant les cultivateurs qui n'ont pas encore disposé de toute leur récolte ne se pressent pas à profiter de la hausse; ils préfèrent attendre encore, espérant que le mouvement de hausse ne s'arrêtera pas là. On estime qu'il reste encore chez eux trois millions de minots de blé à vendre.

Dans le Haut-Canada, le blé est en hausse, mais les autres grains sont stationnaires.

A Toronto, on cote: blé blanc, 61 à 65; blé du printemps, 60 à 61; blé roux d'hiver, 61 à 61 1/2c. Pois No. 2, 54 à 56c.; orge No 2, 42 à 44c.; avoine No 2, 29 à 31c.

On a vendu du blé de Manitoba No 2 dur, à North Bay, 80c. A la campagne on paie de 55 à 56c.

A Montréal, le marché a été bien calme pendant les fêtes, d'autant plus que la température a empêché tout mouvement des récoltes à la campagne. Il a fait trop froid pour charroyer du grain.

SAINDOUX



EMPAQUETÉ EN

Seaux de 3, 5, 10 et 20 lbs.
et en tinettes de 50 lbs.

LE SAINDOUX

ANCHOR

est bien supérieur aux saindoux de Chicago.
Et se vend à meilleur marché.

M. LAING & SONS

Empaqueteurs, Montréal.

DEMANDEZ LA LISTE DES PRIX

En vente chez tous les Epiciers
Bureau : Telephone No 344

MAISON D'EMPAQUETAGE :

Telephone No. 606

VENTE AU COMPTANT



ET ... GRANDE PUBLICITÉ

Attirer Chez soi les acheteurs au Comptant, et en meme temps se procurer une publicité énorme, voilà ce que tout détailleur peut faire au moyen de la

COOPERATION COMMERCIALE

**35 rue St-Jacques
Montréal**

La Coopération : Commerciale fournit aux détailleurs des BONS et des ACTIONS COOPÉRATIVES, au moyen desquels ils peuvent distribuer à leurs acheteurs des PRIMES remboursables en ARGENT

Grande publicité pour les adhérents dans les journaux de Montréal.

.. Nos Agents sont partis pour visiter tous les magasins de Montréal.

.. Les marchands de la campagne recevront par la malle, sur demande, toutes informations nécessaires.

Dès qu'un chiffre d'affaires suffisant lui sera offert dans chaque localité, à la campagne, la "Coopération Commerciale" annoncera dans les journaux locaux.

au bureau de la société

No 35 rue St-Jacques, Montréal | Téléphone No 2802

HUDON, HÉBERT & CIE.

IMPORTATEURS DE

**Vins, Liqueurs et Provisions
EN GROS**

304 et 306 RUE ST-PAUL — 143 et 145 des Commissaires.

N. B.—Nous faisons une spécialité des VINS DE MESSE, et tenons constamment en mains, pour cet usage, les vins de Sicile, Tarragonne et les Sauternes.

**Les Sucres Granulés,
les Sucres Jaunes et
les Sirops de la****St. Lawrence Sugar Refining Co.
SONT PURS.****- PAS DE BLEU -**Aucune matière colorante n'est employée
dans la fabrication de**NOS SUCRES GRANULÉS.**

FONDÉE EN 1867.

L. W. TELMOSSE & Cie.

(Successeurs de Gaucher & Telmosse.)

IMPORTATEURS DE

Epiceries, Vins, Liqueurs, Conserves alimentaires etc.,
87 et 89 Rue des Commissaires, 2 244 et 246 rue St-Paul, MontréalN. B.—Nous faisons une spécialité des VINS DE MESSE, SICILE, TAR-
ROGONNE et nous tenons constamment en mains les vins de SAUTERNE et
CLARETS**G. G. GAUCHER.**

Farines, Provisions, Produits de la ferme,

SEUL AGENT EN CANADA DE
LA POUDRE ENGRAIS IVE et NOURRIS-
SANTÉ pour les Chevaux et bêtes à corne.

Tonique, Stomachique, Dépurative et Vermifuge.

91 et 93 rue des Commissaires,
MONTREAL.**A. RACINE & CIE**

IMPORTATEURS DE

Marchandises françaises, anglaises et américaines.
Toujours en mains, un assortiment complet de**Fils de coton de Brooks, Chapeaux de Paille, Tabac Canadien.**Laine et toile du pays échangées pour des marchandises sèches. Nous avons aussi toujours
en mains les CLAQUES et PARDESSUS que nous vendons avec les plus fortes escomptes alloués.
334 et 336 rue St-Paul et 169 rue Des Commissaires, Montréal.**A. Ferland & Cie**

FABRICANTS

Soda, Ginger Ale, Cidre Champagne

Et de toniques au houblon.

Agents de la célèbre eau minérale
St-Benoit.

103 & 109 RUE CAMPEAU.

Ordres promptement exécutés

TELEPHONE 6606.

ETABLIS EN 1855.

J. CHRISTIN & CIE.,

FABRICANTS DE

BOISSONS GAZEUSES,Cidre Champagne, une spécialité.
Ginger Ale.Mexican Cream Soda | Eaux Apollinaris, Soda
" " Lemonade | et Vichy en Syphons et
" " Ginger Beer | en Cylindre.
Etc, Etc, Etc.

Seuls agents pour l'Eau Minérale de Varennes

MARCHANDS DE GLACE.

149 Rue Sanguinet, Montreal.

D. W. GAGNON, GÉRANT.

SAINDOUX ! SAINDOUX !!Nous avons eu l'avantage d'acheter une quantité considérable de Saindoux
avant la dernière hausse, et nous pouvons offrir les marques
suivantes à des prix exceptionnels :

"FAIRBANKS" "PRINCESS" "ANCHOR" "GLOBE"

N. B. Demandez nos prix.

LAPORTE, MARTIN & CIE
MONTREAL.

Nous recevons 4,500 boîtes de

RAISINS VALENCE

Que nous offrons à des prix exceptionnellement bas.

Ecrivez pour nos prix.

N. QUINTAL & FILS,

— EPICIERS EN GROS —

274 Rue St-Paul, - MONTREAL.

Médaille d'Or à l'Exposition de Québec.

Médaille à l'Exposition de Toronto

*Compagnie Centrale de la Charente***ALEXANDRE MATIGNON & CIE****COGNAC**

Véritable Cognac, Fine Champagne, en fûts, bouteilles, flasks, carafes.

AGENTS :

A Québec : H. Beutey, rue de la Fabrique.

A Brantford : T. S. Hamilton & Cie.

A MONTREAL : J. A. McCARVILLE, 260 St-Jacques, coin McGill.

Prière de se méfier des contrefaçons.

THIBAudeau BROS & CO

IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES, FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMERICAINES.**332 RUE ST-PAUL, Montréal,**

QUÉBEC, WINNIPEG ET LONDRES, ANGLETERRE.

AND. BRISSETTE & FILS

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Produits Français—en gros**EAUX MINÉRALES, PRODUITS PHARMACEUTIQUES.**

393 rue St-Paul, et Place de la Douane.

(N.B.—La maison livrant ses produits tels qu'elle les reçoit,
en garantit la pureté.)

MAISON FONDÉE EN 1864.

D. C. BROSSEAU**EPICIER EN GROS****Importateur directe des pays de production.**Thés, Cafés, Vins, Liqueurs, Sucres, Sirops, Mélasses
Conserves alimentaires, et article
d'assortiment général.SPECIALITÉ.—Epices et Cafés moulus et empaquetés à son
moulin à épices "City Coffee and Spice Mills."SPECIALITÉ.—Célèbres poudres à pâte "Victoria" et "Alba-
bi". [Marque de la fabrique enregistrée.]VINAIGRES purs de la grande manufacture de vinaigre
"Brosseau et Cie.", coin des rues Bonsecours et Champ de Mars

ENTREPOTS ET BUREAUX

**NOS 1436, 1438 ET 1440, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL.**

Nos Prix Courants

Table listing various goods and their prices, including categories like 'Nos Prix Courants', 'Epiceries', 'Fruits secs', 'Spiriteux', 'Liquors', 'Aliments', and 'Légumes'. Each item is listed with its quantity and price.

Table listing various goods and their prices, including categories like 'Aliments', 'Vins', 'Produits de la maison Michel Lefebvre & cie', 'Confitures en canistres', 'Géles en seaux', 'Géles en tumbler', 'Divers', 'Savons', 'Câble', 'Ficelles', 'Vernis à chaussures', and 'Pâtes et denrées alimentaires'.

Table listing various goods and their prices, including categories like 'Sagon', 'Manioca', 'Tapioca', 'Lait concentré', 'Nestlé's food', 'Dessicated wheat', 'Chocolat', 'Farine préparée', 'Normandin', 'Poudre à Boulanger', 'CONSERVES', 'Homards', 'Sardines', 'Maquereau', 'Saumon', 'Huîtres', 'Tomates', 'Pois', 'Haricots de Boston', 'Blé-d'inde', 'Cornichons aromatiques', 'Sirop de merisier', 'Produits chimiques', 'Alun', 'Borax', 'Bleu (carré)', 'Pearline', 'Camphre', 'Gomme épinette', 'Indigo Madras', 'Indigo Bengal', 'Soda à laver', 'Soda à pâte', 'Soufre poudre', 'Soufre bâtons', 'Acide carbonique', 'Soda caustic', 'Sels d'Epsom', 'Extrait de Campêche', 'Sulph. de morphine', 'Opium', 'Acide oxalique', 'Iodure de potasse', 'Quinine', 'Salpêtre', 'Crème de tartre', 'Acide tartrique', 'Vitriol', 'Chlorure de Chaux', 'Essences et extraits', 'Eau de Cologne', 'Eau de Cologne Hoyt's', 'Eau de Floride Murray & Lemman', 'Produits pharmaceutiques', and 'Huile de ricin'.

Table listing various goods and their prices, including categories like 'Spécialités de L. Robitaille, Joliette, P. Q.', 'Elixir Résineux Pectoral', 'Restaurateur de Robson', 'Pilules Antibileuse du Dr Ney', 'Spéc. Antiasthmat. du Dr Ney', 'Anticholérique du Dr Ney', 'Salsepareille du Dr Ney', 'Onguent antihémor. du Dr Ney', 'Onguent antidart. du Dr Ney', 'Onguent magique du Dr Ney', 'Pommade "c. les cors Dr Ney', 'Baume Catarrhal du Dr Ney', 'Eue-douleur dentaire Dr Ney', 'Poudre dépurative, prof. Vink', 'Spécifique du prof. Vink', 'Vermifuge du prof. Vink', 'Spavin-Cure du prof. Vink', 'Colic-Cure du prof. Vink', 'Pastilles Vermifuges françaises', 'Spécialités de Wallace Dawson', 'Spécifique du Dr Noswood', 'Crème de Chocolat', 'Stop-it', 'Rheumatic Cure', 'Morrhuo-Creosol', 'Remède du Dr Park', 'Spécialités du Dr. J. G. Laviolette', 'Sirop de térébentine', 'Picault & Contant', 'Elixir pulmonaire Balsamique', 'Biscuits purgatifs parisiens', 'Pastilles à vers', 'Poudre de condition', 'Huile de foie de morue', 'Emulsion de foie de morue', 'Huile Vétérinaire', 'Essence d'Épinette', 'CUIRS', 'Cuir à sem.', 'Cuir Buffalo', 'Slaughter No 1', 'Harnais', 'Vache cirée', 'Vache sur le grain', 'Taure canadienne', 'Taure française', 'Taure anglaise', 'Veau canadien', 'Veau français', 'Vache fendue', 'Carton cuir canadien', 'Cuir verni grainé', 'Cuir verni uni', 'Mouton mince', 'Mouton épais', 'HUILES', 'Huile de morue T. N.', 'Huile de loup-marin', 'Huile de lard extra', 'Huile de lard extra No 1', 'Huile d'olive pour machine', 'Huile d'olive à bouche', 'Huile d'olive à lampion', 'Huile de spermaceti', 'Huile de marsouin', 'Huile de pétrole', 'Huile américaine', 'ALLUMETTES', 'Telegraphe la_caisse', 'Telephone', 'Star No 2', 'Carnaval', 'Parlor', 'Louiseville', 'BALAIS', 'Balais A à 4 cordes', 'Balais B à 3', 'Balais M à 4', 'Balais X à 3', 'Balais O à 2', 'Balais O à 3', 'Balais P à 2', and 'Petits balais (duste)'.

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 35, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00
Canada et Etats-Unis..... 1.50
France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MORIN, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

Téléphone 2802.

MONTRÉAL, 13 JANVIER 1902

NOTRE CIRCULATION

Notre circulation dans la province de Québec est actuellement plus considérable que celle de tous les autres journaux commerciaux. Nous sommes prêts à en faire la preuve dès que cette assertion sera sérieusement contestée.

Les Taxes

Le gouvernement de M. Taillon a fait savoir aux marchands qu'il exigerait le paiement de la taxe commerciale pour cette année, en leur promettant d'amender les lois fiscales à la prochaine session de manière à mieux répartir le fardeau de l'impôt. Nos lecteurs se rappelleront que nous avons prévu la réponse que l'on devait inévitablement faire aux plaintes des commerçants. Le trésor provincial a des besoins qui ne peuvent être laissés sans satisfaction, quelque dure que soit la taxe, la nécessité de faire rentrer des fonds au trésor est encore plus impérieuse et puisqu'il n'y a pas, aujourd'hui, d'autre moyen de les faire rentrer en temps utile que d'insister sur la perception de la taxe, il ne faut pas blâmer le gouvernement d'employer ce moyen.

Maintenant, puisque M. Taillon a promis de mieux équilibrer la taxe, il est d'actualité de lui rappeler que toute la presse sérieuse avait admis en mai et juin dernière la possibilité de l'imposition d'une taxe directe sur la propriété. Pour faciliter la perception de cette taxe on avait suggéré qu'elle fut perçue des municipalités, à qui on imposerait une redevance annuelle, et qui pourrait ensuite répartir le montant de cette redevance entre leurs contribuables comme bon leur semblerait. Le gouvernement ne devra pas perdre de vue cette proposition. Il y a quelques mois nous avons fait le calcul de la valeur totale de la propriété foncière au Canada, et nous avons trouvé que cette propriété représentait une valeur de \$500,000,000 en chiffres ronds, et qu'une taxe très légère appliquée et perçue soit par le gouvernement soit par les municipalités, pourrait donner par année:

A 1/10 p.c. (10c par \$100). \$ 500,000
A 1/5 p.c. (20c par \$100). 1,000,000

Et c'est un revenu fixe, qui

pas sujet à ces fluctuations de hausse et de baisse dont souffrent les licences et autres taxes commerciales.

Un collaborateur de l'*Etendard* propose l'adoption de l'impôt du timbre. En France, l'impôt du timbre est rangé parmi les contributions indirectes et il pourrait donner lieu ici à des procès pour faire décider si le classement qu'on lui donne en France doit être adopté ici. Les économistes anglais appellent taxe directe, toute taxe qui doit être supportée par la personne qui l'acquitte et indirecte, toute taxe que ceux qui l'ont acquittée ne doivent pas payer personnellement, mais font payer par leurs clients. D'après cette définition, l'impôt du timbre serait-il une taxe directe?

L'écrivain de l'*Etendard* croit que l'on pourrait retirer de cet impôt \$1,250,000 par année, vu que la France en retire \$33,000,000. Ces choses-là, malheureusement, ne peuvent pas se calculer ainsi à vue de nez, en comptant les têtes, comme si l'on taxait un troupeau à tant par tête. En France, l'impôt du timbre frappe toutes les transactions financières, jusqu'aux simples reçus de marchandises, de salaires ou de loyer, qui ne sont valides en loi que s'ils sont sur papier timbré. Les billets à ordre, mandats, traites, etc., doivent être sur papier timbré. Les pièces de procédures, les exploits d'huissier sont soumis au timbre, tout aussi bien que les écrits, sous seing privé ou notariés, d'une nature purement civile. Ici, tout ce qui regarde le commerce est du ressort exclusif du gouvernement fédéral; il n'y a pas encore très longtemps que le gouvernement percevait un droit de timbre de 3c par \$100 sur les effets de commerce négociables. Ce droit a été aboli vers 1880, si nous avons bonne mémoire.

Rien à faire non plus avec les pièces de procédures judiciaires: les frais de litigation sont déjà si énormes que la justice est quelquefois hors de la portée du bon droit, si ce dernier n'est pas riche. Augmenter le coût de la justice est impossible.

Resterait donc la procédure non contentieuse, et les actes sous seing privé ou notariés, c'est-à-dire, à peu près un tiers de ce qui paie en France l'impôt du timbre; et qui nous donnerait aussi un rendement possible d'environ \$400,000.

Mais à cet impôt, on pourrait adjoindre une réforme qui en diminuerait beaucoup le fardeau, et qui permettrait en même temps au gouvernement de réaliser la réforme des bureaux d'enregistrement.

En exigeant que tout document présenté à l'enregistrement dût être écrit sur un papier timbré uniforme, on permettrait d'enregistrer les actes sans les transcrire, en inscrivant simplement un numéro d'ordre sur le document, duplicata ou copie, comme cela se fait pour les copies de quittances, pour les procurations et autres actes sous seing privé. Au lieu de transcrire, on filerait les documents les uns après les autres, jusqu'à ce qu'on eût les matériaux d'un volume, puis on ferait relier

le tout. Tout le travail de transcription serait donc inutile et comme c'est le plus long et le plus coûteux, on pourrait diminuer en proportion le tarif des enregistrements.

Il y a bien quatre cents notaires environ dans la province. Mettons que tous ces notaires fassent en moyenne, deux cents actes chacun par année, avec deux expéditions pour chaque minute, en ne comptant qu'une feuille de papier timbré pour chaque minute ou expédition, nous trouvons:

Minutes.....	200 x 400 =	80,000
Expéditions.....	400 x 400 =	160,000
Soit.....		240,000

feuilles de papier timbré par année, pour les actes notariés. Or, comme il ne serait guère possible d'exiger plus de 25c de chaque feuille, ce serait un revenu de \$80,000 par année.

Pour arriver au chiffre de \$400,000, que nous donnions tout à l'heure, il faudrait soumettre au timbre comme en France outre les actes notariés, tous les actes sous seing privé: baux, marchés, contrats de travaux, jusqu'aux simples reçus!

Non, décidément l'impôt du timbre ne nous paraît pas praticable: d'abord parce que c'est probablement une taxe indirecte, c'est-à-dire hors de la compétence du gouvernement provincial; et ensuite parce qu'il ne rendrait pas en proportion du mécontentement qu'il créerait sûrement, surtout si l'on va jusqu'à exiger que les reçus soient écrits sur papier timbré.

La Réforme du Tarif.

On entend depuis quelques semaines beaucoup parler de la révision du tarif douanier dans le sens d'un dégrèvement des articles consommés par les cultivateurs. Quelques membres du nouveau ministère fédéral auraient prononcé certaines phrases donnant à entendre que telle est leur intention.

Mais jusqu'ici tout est bien vague, à peine a-t-on mentionné un article la ficelle à lieuse (*bindler twine*) article de grande consommation dans le Nord-Ouest, mais d'une importance assez modeste chez nous, qui allait être admise en franchise. Ce serait un coup assez sensible porté au *combine* des corderies.

La diminution, sinon l'abolition complète des droits sur les instruments aratoires rendrait un grand service aux cultivateurs, mais elle dérangerait les plans de quelques grosses fabriques d'Ontario; et généralement peut-être un peu chez nous deux ou trois fabricants.

Se bornera-t-on à réviser le tarif des articles consommés par les ruraux? C'est bien difficile à croire. Une fois entré dans la révision, on ne sait plus quand on en sortira. Et voilà le commerce et l'industrie dans l'incertitude d'où ils ne sortiront qu'après l'exposé budgétaire de Mr. Foster.

Cette manière de changer le tarif tous les ans est une des plus gênantes entraves que l'on puisse mettre

à l'industrie canadienne. Dans les autres pays quand on adopte une échelle de droits, c'est après une longue et sérieuse étude, après une discussion détaillée et l'on sait que le droit adopté restera, au moins jusqu'à ce que de grands changements économiques viennent changer la situation. Chez nous, on a procédé par tâtonnements, par essais, il ne s'est pas passé plus d'une session sans que le tarif protectionniste, adopté en 1879, ait subi un remaniement comprenant plusieurs centaines d'articles.

Le tarif actuel n'est pas parfait, il s'en faut de beaucoup; qu'on le revise donc encore une fois, mais avec l'entente que, désormais, il n'y sera fait de changements importants qu'après un temps suffisant pour permettre à nos industries de se mettre en état de se passer au besoin de toute protection.

LONGS CRÉDITS

Il est un point dans la question du crédit, qui mérite d'être signalé à part et qui ne manquera pas d'attirer l'attention de ceux qui sont en position d'allonger ou de raccourcir leurs crédits.

Le marchand qui n'a jamais calculé la différence que peuvent faire à ses affaires la longueur des crédits qu'il accorde, sera étonné de voir, par les chiffres qui suivent: combien les courts crédits avec de petits profits, rapportent plus que les longs crédits avec de gros profits:

Un capital de mille piastres sorti et rentré tous les quatre mois, avec dix pour cent de profit net donne en six ans \$5,559.

Le même capital sorti et rentré tous les six mois avec dix pour cent de profit net donne en six ans \$3,138.
do tous les 12 mois..... 1,771.
do " " 18 "..... 1,464.
do " " 2 ans..... 1,311.

Un capital de \$1,000 sorti et rentré tous les deux ans, à 20 p. c. de profit net donne en six ans \$1,728.
do tous les 18 mois..... 2,073.
do " " 12 "..... 2,985.
do " " 6 "..... 8,916.
do " " 4 "..... 26,623.

Ainsi un homme peut augmenter son capital de \$728 seulement ou bien de plus de \$25,000, pendant le même espace de temps, en vendant au même taux de profit; la seule différence étant la longueur du crédit qu'il accorde.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires n'est-ce pas?

Le *combine* des fabricants de sel du Canada est dissous. La nouvelle est annoncée par le secrétaire qui ajoute que, quoique les prix aient été modérés et que le commerce fût sympathique au *combine*, il a fallu céder à la concurrence de nouvelles exploitations. Il se plaint surtout de la concurrence déloyale du Pacifique Canadien qui devant son existence à la munificence des contribuables du Canada, s'est abaissé jusqu'à se mettre en concurrence inutile et déloyale avec une industrie auparavant florissante.

ACTE

POUR AMENDER LA CHARTE DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

Sa Majesté par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec décrète.

10. La section 12 de l'acte 52 Victoria, chapitre 79, est abrogée et remplacée par la suivante :

12. Le Conseil de la cité se compose du maire et de deux échevins par quartier ; il exerce tous les pouvoirs accordés, et il remplit toutes les fonctions imposées par cette loi à la cité.

20. La section 16 du même acte est abrogée et remplacée par la suivante :

16. Les divers quartiers de la cité sont représentés chacun dans le Conseil par deux échevins qui ne peuvent exercer leurs fonctions sans réélection pour une période de sans de deux années ; ces échevins sont juges de paix pour la cité.

30. La section 24 de l'acte 55-56 Victoria, chapitre 49, est amendée en remplaçant les mots " dix mille piastres " dans la cinquième ligne par les mots " vingt mille piastres. "

40. La section 25 de l'acte 55-56 Victoria, chapitre 48, abrogeant et remplaçant la section 20 de la charte, est abrogée et remplacée par la suivante :

20. Pour être nommé et élu échevin il faut avoir résidé dans la cité pendant un an avant l'élection.

Pour être éligible comme échevin par le vote des propriétaires de biens immobiliers, il faut de plus, avoir eu et possédé en propre, pendant les six mois qui ont précédé la mise en nomination, des biens immeubles dans la cité de la valeur de dix mille piastres, après paiement ou déduction faite de toute charge quelconque imposée sur telles propriétés.

Pour être éligible comme échevin par le vote général des électeurs municipaux, il faut avoir eu et possédé en propre pendant les six mois qui ont précédé la mise en nomination, des biens immeubles dans la cité de la valeur de trois mille piastres, après paiement ou déduction faite de toute charge quelconque imposée sur telles propriétés.

50. La section 28 de l'acte 55-56 Victoria, chapitre 49, abrogeant et remplaçant la section 29 de la charte, est amendée en y ajoutant le paragraphe suivant :

" Le comité des Finances du dit Conseil sera composé entièrement d'échevins élus par le vote des propriétaires de biens-fonds. "

60. La section 2 de l'acte 55-56 Victoria, chapitre 49, abrogeant et remplaçant la section 34 de la charte de la cité de Montréal est amendée en ajoutant à la fin le paragraphe suivant :

" Les dits évaluateurs pourront, s'ils le jugent à propos, faire des arrondissements spéciaux pour tous les cas où une élection doit avoir lieu par le vote seul des propriétaires fonciers. "

70. La section 23 de l'acte 55-56 Victoria, chapitre 49, abrogeant et remplaçant la section 43 de la charte

de la cité, est abrogée et remplacée par la suivante :

43. L'élection des échevins aura lieu le premier de février tous les deux ans.

Le maire est élu par le vote général des électeurs municipaux et tous les ans.

L'un des échevins de chaque quartier est élu par le vote des propriétaires de biens-fonds dans le quartier, et l'autre échevin est élu par le vote général des électeurs municipaux du dit quartier.

Le premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-treize, le Conseil de la cité de Montréal sera renouvelé en entier, chaque quartier étant appelé à élire deux échevins.

80. La section 128 de la charte de Montréal est amendée en ajoutant après les mots " valeur des immeubles " dans la quatrième ligne les mots suivants : " imposables et imposés en vertu du paragraphe premier de la section 81 de la charte de la cité, et ".

90. La section suivante est ajoutée après la section 139 de la charte de la cité.

139a. Nonobstant tout ce que dit ci-dessus dans le présent Titre XIV, aucun emprunt civique ou municipal ne pourra être contracté sans avoir reçu, au préalable, le vote des deux tiers des membres du Conseil et sans avoir été sanctionné par le vote des propriétaires fonciers.

Et aucun tel emprunt ne pourra être contracté lorsque le montant de la dette civique dépassera la proportion de quinze pour cent de la valeur des propriétés imposables et imposés en vertu du paragraphe 10 de la section 81 de la charte de la cité.

100. La section 30 de la dite charte est amendée en y ajoutant à la fin, le paragraphe suivant :

40. Mais pour avoir droit d'être inscrit sur la liste des électeurs, et pour avoir droit de voter, il faudra être sujet britannique.

110. Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de la section 207 de la dite charte :

" Quand la majorité en nombre des propriétaires fonciers d'une rue, représentant au moins la moitié en valeur des propriétés entières de la dite rue, demanderont par requête la modification ou l'altération du plan homologué quant à cette rue, il sera du devoir du Conseil de la cité de faire cette modification ou cette altération. Et si le Conseil ne le fait dans l'espace d'un mois après la réception de la Requête, les Requérants pourront s'adresser eux-mêmes à la Cour supérieure pour faire accorder leur demande. "

120. La section suivante est ajoutée après la section 127 de la dite charte.

127. La publication du rapport annuel du Trésorier de la cité sera obligatoire à l'avenir ; et, dans ce rapport, le dit trésorier devra indiquer les items de recettes et de dépenses et les classer de manière à distinguer les recettes et les dépenses ordinaires des recettes et dépenses extraordinaires.

130. La section suivante est ajoutée

après la section 121 de la charte de la cité.

121. Le propriétaire d'un immeuble vendu en vertu des dispositions du Titre XII de la Charte, aura droit de la retraite dans les deux ans, en remboursant à l'acquéreur le montant de l'adjudication, plus quinze pour cent,

140. Outre les pouvoirs conférés au Conseil de la cité par la section 140 de la Charte, ce Conseil aura de plus le droit de passer un règlement pourvoyant à l'expropriation, à l'achat, à la possession, à l'usage, à l'utilisation et louage des poteaux de télégraphe, de téléphone, et autres poteaux servant à soutenir des fils, placés dans les rues ou sur les places publiques.

150. La section 222 de la Charte de la Cité est rétablie telle qu'elle a été décrétée par l'acte 52 Victoria, chapitre 79. Les amendements faits depuis ainsi que l'abrogation et le remplacement faits par l'acte 54 Victoria, chapitre 78, 5, 7 sont par le présent annulés et abrogés à toutes fins que de droits.

160. La section II de l'acte 54 Victoria, chapitre 78 est abrogée et remplacée par la suivante.

II. Dans les expropriations pour améliorations publiques, il est statué que.

(a) Les parties auront le droit de produire, devant les commissaires, leurs réclamations par écrit ainsi qu'un résumé de leurs prétentions ;

(b) Les commissaires devront se prononcer sur chacune des réclamations soumises, dire quelles sont celles qu'ils admettent et quelles sont celles qu'ils rejettent, et fixer séparément l'indemnité à payer pour chacune de celles qu'ils admettent ;

(c) Les parties auront le droit de se faire représenter par procureur, d'entendre les témoins et de transquestionner les témoins produits par l'autre partie ;

(d) Les commissaires devront prendre eux-mêmes ou faire prendre par leur secrétaire des notes sommaires des témoignages donnés.

(e) Les commissaires devront annexer à leur rapport les réclamations produites, les documents produits et les notes sommaires des témoignages.

(f) Les parties pourront appeler, dans les huit jours qui suivent l'homologation du rapport des commissaires par la cour supérieure au moyen d'une simple inscription à la Cour de Révision (avec le dépôt ordinaire) laquelle devra juger sommairement et dernier ressort du mérite de cet appel.

(g) En attendant la décision de l'appel, le montant de la sentence arbitrale restera entre les mains de la corporation qui en paiera l'intérêt à quatre pour cent.

Cependant la cité pourra prendre possession des immeubles expropriés, du moment que le rapport des commissaires sera homologué.

(h) Rien dans la présente clause ni dans la charte de la cité n'empêchera une partie lésée par les rapport des commissaires de s'adresser à la Cour Supérieure, dans le mois qui suit l'homologation du rapport par action ordinaire pour faire aug-

menter ou diminuer l'indemnité accordée.

(i) Toute loi incompatible avec la présente est abrogée et la présente loi n'affectera pas les causes pendantes.

Le congrès de la propriété foncière

(Suite et fin.)

" C. Après la revision ou la réfection du cadastre, il importe d'en organiser la conservation. "

Le 21 octobre eut lieu la grande discussion des livres fonciers. La Commission permanente avait déposé un projet de résolution organisant la publicité réelle et impliquant la force probante des livres fonciers.

Ce projet donna lieu à un débat très étendu et fort remarquable : MM. Léon Michel et Massigli, professeurs à la faculté de droit de Paris, le soutinrent au nom des principes du droit romain, au nom des nécessités économiques modernes ; M. Dansaert, à qui, président du Crédit Foncier de Belgique, on ne pouvait reprocher d'être un simple théoricien, fort de l'exemple de son propre pays, prouva qu'une réforme hypothécaire n'était pas tout, qu'il fallait, pour asseoir solidement la propriété, en augmenter la valeur et le crédit, aller jusqu'au livre foncier.

Le parti opposant eut pour interprètes MM. Douce et Aubert, notaires, et pour principal leader un avocat de Rouen, M. Martin, qui évoqua, avec une éloquence passionnée, les arguments de sentiment qui se dressent devant toute réforme : il opposa nos traditions, notre passé, notre nationalité à ces importations de l'étranger, venant d'un pays neuf, comme l'Australie, ou ce qui pis est, de l'Allemagne. Il ne fut même pas rassuré quand M. Em. Besson lui répondit qu'on pouvait trouver l'origine des livres fonciers dans l'appropriation de Bretagne. Il nous fit entrevoir que nous revenions à l'investiture féodale, et il présenta l'Etat comme prêt à confisquer toutes les propriétés, du moment qu'il leur donnait une sécurité plus complète que celle qu'elles ont actuellement. Il étonna un peu quand il refusa de reconnaître la distinction établie entre les droits réels et personnels.

Le Congrès, par deux cent vingt-huit voix contre soixante et onze voix, refusa d'émettre un vœu en faveur de l'étude des livres fonciers.

Cependant, ceux mêmes qui avaient parlé dans ce sens avaient prouvé, par leurs propres discours, que cette étude était encore plus nécessaire peut-être à leurs adversaires qu'à leurs partisans.

Le lendemain, le Congrès adoptait, à l'unanimité moins une ou deux voix, deux résolutions de MM. Noël Pardon, ancien gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, et Harold Tarry, tendant à expérimenter les livres fonciers avec force probante en Algérie et dans les colonies.

A la dernière séance, sur le rapport de M. Fravaton, on a agité la

question s'il ne fallait pas convertir les droits de mutation en impôt sur la jouissance. Après un discours de M. Biseuil qui soutenait cette thèse, le Congrès ne s'est pas prononcé.

Après cet exposé des travaux du Congrès se pose cette question : quels en sont les résultats ? N'est-il pas revenu en deça du Congrès de 1889 ? Ses décisions ne sont-elles pas de nature à prouver que la Commission du cadastre est trop audacieuse, et que nous devons abandonner, en France, toute velléité de constituer un titre de propriété irrévocable ?

Examinons. D'abord, ce Congrès a prouvé qu'il y avait unanimité pour une réforme hypothécaire : il a reconnu la nécessité de la publicité de toutes les transcriptions ; il y a loin de là à la protestation de la Chambre des notaires contre la loi de 1855. Il a reconnu l'utilité de la réfection du cadastre et de la référence des titres au cadastre ; il a admis, en un mot, tous les préliminaires du livre foncier, mais il a refusé d'aller jusque-là. Qu'est-ce que cela prouve ? Qu'il n'a pas été logique, voilà tout.

En Australie, Robert Terrens avait trouvé, comme ses principaux adversaires, les *solicitors* : son système n'a pas encore été appliqué en Angleterre, par suite de l'opposition des *solicitors*. Quand on consultait les conducteurs de diligences et les rouliers sur l'utilité des chemins de fer, ils considéraient tous qu'ils étaient inutiles, dangereux et impossibles. Des hommes désintéressés, mais effrayés par les nouveautés, partageaient leur opinion, et la perspicacité de M. Thiers lui faisait déclarer qu'ils ne seraient jamais que des instruments secondaires de circulation, bons pour la banlieue de Paris.

En face de propositions aussi audacieuses que celles que nous faisons, il n'est pas étonnant de trouver, de la part des notaires et de beaucoup de fonctionnaires de l'enregistrement, une vigoureuse résistance : ils ont des habitudes acquises, le changement les dérangerait. Avec la meilleure foi du monde, ils considèrent comme un danger ce qui serait un trouble pour eux.

Naturellement, dans ce Congrès où on s'occupait des intérêts de la propriété foncière, les propriétaires, sans autre qualité que celle de propriétaires, étaient peu ou beaucoup représentés. C'est l'habitude. Jamais les consommateurs ne font partie des commissions d'enquête, quand il s'agit des tarifs douaniers, et ils laissent aux industriels le soin de traiter ces questions, comme si leurs intérêts respectifs n'étaient pas différents. Les notaires connaissent bien les questions de propriété, les conservateurs des hypothèques aussi, mais enfin ils ne sont pas de simples propriétaires n'ayant qu'un intérêt : avoir des titres de propriété irrévocables et pouvant se procurer facilement du crédit.

Malgré les oppositions qu'ont rencontrées les livres fonciers dans ce Congrès, je considère qu'il a fait faire un pas considérable à leur ins-

titution. - Pendant dix jours, dans des séances durant sept ou huit heures par jour, les questions concernant notre régime foncier ont été traitées à tous les points de vue. Jamais il n'avait passé par un pareil laminoir. Tous les membres du Congrès en sont partis avec la conviction qu'ils y avaient appris quelque chose.

Nous ne nous étonnons par de la timidité de beaucoup d'entre eux en face de la gravité des problèmes posés. Ils n'ont pu, tout d'un coup, se dégager des préjugés dont les a imbus la distinction classique entre la propriété mobilière et la propriété immobilière. Un grand nombre de personnes considèrent que la propriété immobilière doit être stable, appartenir toujours aux mêmes familles et qu'une hypothèque conduit tout droit l'imprudent qui l'a consentie au conseil judiciaire. Nous venons leur dire : il faut que le titre foncier soit aussi irrévocable qu'un titre de rente ; il faut que ce morceau de papier qui remplacera toutes vos paperasseries et vos grosses, puisse être transmis par voie d'endossement, enregistré au bureau de la conservation foncière ; il suffira au propriétaire de le déposer dans une banque pour obtenir un prêt sur nantissement. Les gens sages, timorés, s'écrient : — "Mais c'est une révolution !" Nous leur répondons : — "Pacifique et légale," mais nous n'essayons pas d'en atténuer l'importance, et si nous nous y attachons avec tant de persévérance et de passion, c'est précisément parce que nous considérons qu'elle doit avoir la plus profonde répercussion sur notre état économique.

YVES GUYOT.

Actualités.

Le meilleur remède contre la vermine c'est l'eau d'alum chaude. Mettez de l'alum dans de l'eau chaude et faites bouillir jusqu'à ce que l'alum soit dissous, puis appliquez l'eau sur toutes les fentes, les coins, les couchettes et autres endroits où se tiennent les insectes. Les punaises, les coquerelles, les fourmis et autres vermines ne résistent pas à ce traitement.

Dans la bâtisse de l'électricité à l'exposition de Chicago, l'espace a été accordé comme suit : La France a 22,790 pieds au rez-de-chaussée occupant toute l'aile nord-ouest ; l'Angleterre, 19,382 pieds au rez-de-chaussée et dans les galeries ; l'Allemagne, 13,384 pieds au rez-de-chaussée et 998 pieds dans les galeries. Le Canada occupera 5,998 pieds dans les galeries.

Du *Chicago Journal of Commerce* : La cité de Chicago vient d'établir un précédent en vendant au lieu de donner une concession. Une compagnie exploitant un hôtel désirerait construire un tunnel sous une rue pour faire communiquer ensemble deux bâtisses, et on lui fait payer tant par année pour ce

privilege. C'est un pas dans la bonne direction. On a donné pour rien à Chicago et ailleurs des privilèges valant des millions et des millions de piastres. Il semble que l'on se soit décidé à abandonner cette pratique absurde et peu économique et à faire profiter le public d'une manière tangible des privilèges exclusifs que l'on accorde à des corporations et à des individus. Si les privilèges de ce genre étaient vendus à l'enchère au plus haut enchérisseur, il n'y aurait pas tant d'empressement qu'aujourd'hui à briguer la charge d'échevin.

Renseignements Commerciaux

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La société "Louis Payette," John Dolan et Louis Payette, Montréal, a été dissoute le 20 décembre 1892.

La société "Pigeon et Bureau," imprimeurs, J. B. Bureau et A. P. Pigeon, a été dissoute le 3 octobre 1892.

La société "A. G. Ross & Company," agents d'immeubles, etc., Montréal, a été dissoute le 30 novembre 1892.

La société "A. Sutherland & Co.," grains, etc., Montréal, Angus Sutherland, senior et junior, a été dissoute le 2 janvier 1893.

La société "F. X. Bessette & Cie" Montréal, Frs. X. Bessette et Ferd. Leroux, a été dissoute le 7 janvier 1893.

La raison sociale "Thomas Deery & Co.," volailles, etc., Montréal, Owen Kelly, seul, a été dissoute le 10 janvier 1893.

La raison sociale "J. L. Moss & Co.," prêteurs sur gages, Montréal, Sophie Davies épouse de J. L. Moss, seule, a été dissoute le 1er janvier 1893.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"Canada Supply Company," Montréal ; Joseph Paul Coutlée et Joseph Dominique Coutlée, depuis le 1er décembre 1892.

"Louis Payette & Co.," hôtel et restaurant, Montréal. Louis Payette et Henri Grifford, depuis le 20 décembre 1892.

"Dudemaine & Coté," hôteliers et barbiers, Montréal. Arthur Dudemaine et A. Parfait Coté, depuis le 18 août 1892.

"Ste Marie & Wright," huiles, graisses, etc., Montréal. Oswald Ste-Marie et Edmond M. Wright, depuis le 5 janvier 1893.

"John Baird & Co.," commissionnaires, Montréal, John Baird et James Frederick Doran, depuis le 2 janvier 1893.

"A. I. Paterson & Co.," Montréal, Alexandre Thomas Paterson et Robert Macdougall Paterson, depuis le 1er janvier 1893.

"P. E. Layton & Brothers," pianos etc, Montréal, Philippe E. Layton et Herbert Arthur Layton ; depuis le 5 janvier 1892.

"Roch & Beaupré," peintres, etc., Montréal, Samuel Thouin dit Roch et Gilbert Beaupré ; depuis le 19 décembre 1892.

"Frank Keller," fourrures etc, Montréal, Frank Keller, Louis Guthiel et Joseph Wyman ; depuis le 14 janvier 1893.

"Hector Lamontagne & Cie," cuirs etc, Montréal, Hector Lamontagne, S. D. Joubert, S. D. Marquis, J. A. Bacon et J. R. Laurand au ; depuis le 1er janvier 1893.

"A. P. McLaurin & Co.," bois de

sciage, Lachine, Alexander McLaurin, de Lachine, et William Bothereil, de Valleyfield ; depuis le 1er janvier 1893.

"A. Deloge & Cie," entrepreneur, Montréal, Adélaïde Deloge et Alexandre Boivin, depuis le 10 janvier 1893.

RAISONS SOCIALES

"The Empire Clothiers," Montréal, Michael Francis Nugent, seul, depuis le 5 janvier 1893.

"A. G. Ross & Cie," agence d'immeubles, Montréal, Andrew G. Ross, seul, depuis le 4 janvier 1893.

"A. Sutherland & Co.," grains, etc., Montréal, Jane Elizabeth Haire, épouse d'Angus Sutherland, seul, depuis le 9 janvier 1893.

"G. L. Moss & Co.," prêteurs sur gages, Montréal, Jacob Lawrence Moss, seul, depuis le 2 janvier 1893.

CURATEURS

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de Jos. A. Naud, de Montréal.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. L. H. St-Laurent, de Rimouski.

FAILLITES

Montréal. Mme Marie Louise Robitaille, épouse de Alp. Laurier, (A. Laurier & Cie), chaussures, a fait cession de ses biens.

Passif, environ \$3500.

Assemblée des créanciers le 18 janvier 1893.

M. Arthur Hoofstetter, charretier, a fait cession de ses biens.

Passif environ \$3,000.

Assemblée des créanciers le 18 janvier.

La compagnie "The Imperial Portland Cement Company," a été mise en liquidation à la demande de M. Thomas Binmore.

MM. Marchand & Cie, provisions, ont reçu une demande de cession.

M. Frs. Xavier Bernier, épicière, a fait cession de ses biens, à la demande de M. Auguste Lavoie.

Passif environ \$2,000.

Assemblée des créanciers le 16 janvier.

Médéric Boucher & Cie, chapeaux et fourrures (Dame Caroline Cox, épouse de M. Médéric Edouard Boucher), a fait cession.

Passif environ \$2,530.

Assemblée des créanciers le 16 janvier.

M. Pierre Hamelin, entrepreneur, a fait cession.

Passif environ \$35,000.

Assemblée des créanciers le 16 janvier.

Danville. — J. A. Stockwell, magasin général, a suspendu ses paiements.

Québec. — M. Cléophas Rousseau, épicière, a fait cession de ces biens.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

Pour la semaine prochaine.

BINMORE VS. DODS

Rue St-Patrice. — Lots 2543 et 2544, quartier St-Gabriel, avec bâtisses, Nos 574 et 596 rue St-Patrice et 293 rue des Manufactures.

Vente par le shérif le 20 janvier 1893 à 11 heures a.m.

GAUDREAU VS. MESSARD

Rue Vitré. — Les neuf-seizièmes indivis de partie du lot 145, quartier St-Louis, mesurant 22x44, soit 924 p. superficie ; maison Nos 1 à 9, ruelle devant rue Vitré, en arrière de la fabrique Eveleigh.

Vente au bureau du shérif le 21 janvier 1893 à 10 h. a. m.

NOS PRIX COURANTS

BOIS DE SERVICE

Table listing various types of wood service (Pin, Epinette, Pruche) with dimensions and prices per unit.

BOIS DURS

Table listing various types of hard wood (Acajou, Cèdre, Noyer, etc.) with dimensions and prices per unit.

Geo. Bradshaw & Cie

Maroquins de Bois de Sciage et de Charpente Bureaux, 41 rue du Bassin (Près de l'Eglise Ste Anne) Manufacture de Boîtes d'Emballage, Sciage et Planage.

THIBODEAU & BOURDON

No. 1203 Rue Ste-Catherine Coin de la rue Papneau MONTREAL

Bois de Sciage Sec

Qu'ils vendent à bas prix. Vente par char et par pile avec légère avance. Téléphone No 6029.

T. PREFONTAINE. H. BOURGOUIN.

T. PREFONTAINE & Cie

MARCHANDS DE Bois de Sciage BUREAU: Coin des Rues Napoléon et Tracey STE-CUNÉGONDE

Clos à Bois: le long du Canal Lachine, des deux côtés Tel. Bell 5141 MONTREAL

WILLIAM RIOPEL. ALPHONSE BOURDON

RIOPEL & BOURDON

(Successeurs de EUGENE MALO) Marchands de Bois de Sciage Coin des rues Vitro et des Allemands Enarrtre de Drill Shed MONTREAL.

Chronique de Québec.

Québec, 11 Janvier, 1893.

Demain ouverture solennelle de la deuxième session de la huitième législature de la province de Québec. Ministres, conseillers législatifs, députés commencent à affluer en nombre; les hôtels regorgent d'étrangers, solliciteurs de places ou de faveurs ministérielles pour la plupart, journalistes, employés sessionnels, tous animés du désir de servir la province, et aussi naturellement, d'être rémunérés de leur zèle.

Pour ma part, je me propose de suivre les débats de la chambre au point de vue spéciale du commerce et de vous en rendre compte chaque semaine. Il va sans dire que les préoccupations de partis politiques seront absolument mises de côté. Un mouvement très accentué se fait pour obtenir des modifications à la loi des taxes, et, si je suis bien informé, notre bureau de commerce fera en ce sens un effort considérable. Je vous tiendrai au courant des résultats obtenus.

Les ouvriers sans ouvrage—ceux qu'un journal de cette ville s'obstine à qualifier du nom de prolétaires (dénomination fort peu flatteuse à mon sens)—semblent avoir manqué leur but, faute d'entente et par suite, je présume, des extravagances de certains meneurs moins habiles que bien intentionnés. Toutes démarches auprès des autorités municipales ont été sans effet pratique et semblent être vues d'un mauvais œil par le Conseil Central du Travail de Québec et de Lévis qui n'a pas été consulté dans l'affaire. Conséquence, grâce à cette agitation ratée, les ouvriers méritants et sans ressources se sont aliéné les sympathies du public et seront astreints, eux et leurs familles, à des privations nombreuses.

Et comme pour ajouter au malaise général, la température s'obstine à se tenir au froid intense, tandis que le prix du bois, des denrées alimentaires, de la viande continue à augmenter. Un commerçant de lard me disait hier que dans sa ligne on pouvait s'attendre à un état de chose désastreuses. "Quand on pense, ajoutait-il, qu'il faut détailler le lard actuellement de 10 à 12 centins la livre à de pauvres malheureux sans ouvrage, et que nous seront peut-être prochainement tenus de hausser les prix à 14 et 15 centins, cela crève le cœur."

Tout cela n'est pas gai sans doute, mais il serait inutile de cacher le mal qui existe: mieux vaut travailler à le guérir. Le gouvernement fédéral, qui a d'importants travaux à faire exécuter à Québec, tiendra peut-être compte de la détresse générale pour donner de l'ouvrage qui, tout en répondant aux besoins du service public, aidera la population de Québec. Les préjugés politiques doivent se taire en face du malheur, et les rancunes privées seraient guère de mise à l'heure qu'il est.

Le mouvement général des affai-

res est ce qu'il doit être à cette saison de l'année, c'est-à-dire très calme. Nous en avons pour quelques semaines ainsi à moins que l'un de ces quatre matins nous nous éveillons avec un pont de glace en face de la ville. C'est toujours une bonne aubaine pour tout le monde à cause des communications nombreuses qui s'établissent entre les deux rives du fleuve, et tout porte à croire que nous l'aurons bientôt.

EPICERIES

Table listing various grocery items (Sucre, Sirops, Conserves, Sels, Alcalis, Pommes, Raisins, Oignons, Farines, LARDS) with prices per unit.

NOS PRIX COURANTS

Table listing various metals and their prices. Columns include 'MÉTAUX', '\$ c.', and '\$ c.'. Items include Cuivre, Etain, Plomb, Zinc, Acier, Fer en barres, FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE, and Clous.

Table listing various construction materials and their prices. Columns include 'Limes, râpes et tiers-points', 'TOLE', 'FERBLANC', 'TUYAUX', 'Coudes ronds', 'Tuyaux de réduction', 'Connection simple carrée ou fausse équerre', 'Connection double, carrée ou fausse équerre', 'Syphon', 'Tuyaux à cheminée', 'Ciments', 'PLÂTRE POUR LA TERRE', 'BRIQUES', 'PEINTURES', and 'Papiers'.

Table listing 'VERRES A VITRES' with columns for 'United' and 'do' and various sizes.

L. B. LAPIERRE MAGASIN DE CHAUSSURES NO. 60 Rue St-Dominique, Montréal. L. B. L. a le plaisir d'annoncer à ses noms breuses pratiques qu'il vient de s'attacher les services p ouvriers capables, et qu'il espère, par la qualité du cuir, la bonté et l'élégance de l'ouvrage, continuer à mériter une bonne part de leur patronage.

W. & F. P. CURRIE & CIE. No. 100 Rue des Sœurs Grises MONTREAL IMPORTATEURS DE Tuyaux d'Egouts Ecossais, Ciment de Portland, Têtes de cheminées, Tuyaux pour ventilateurs, Couvercles de conduits, Ciment Romain, Ciment Canadien, Chaux hydrauliques, Briques à feu, Terre à feu, Plâtre de Paris.

OSCAR GAUDET AVOCAT 1572, NOTRE-DAME MONTREAL

J. M. Marcotte COMPTABLE ET AUDITEUR LIQUIDATEUR DE FAILLITES. 58, Rue Saint-Jacques, MONTREAL.

Geo. H. Plourde AVOCAT 32 RUE ST-GABRIEL Bureau du soir, 313, Rue Richmond

Marbrerie Canadienne Granit et Marbre de différentes couleurs 36 Rue Windsor, - - Montréal A. R. CINTRAT MARBRIER SCULPTEUR

Garand Terroux & Cie BANQUIERS ET COURTIERS No 3 Place d'Armes, Montréal. Effets de commerce achetés. Traités émis sur toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés aux taux les plus bas. Intérêt alloué sur dépôts. Affaires transigées par correspondance.

Banque Ville-Marie BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL Capital souscrit \$500,000 DIRECTEURS: W. WEIR, pres., W. STRACHAN, vice-prés., O. FAUCHER, JOHN T. WILSON, GODF. WEIR. SUCCURSALES: Berteter, Hull, Lachute, Louiseville, Nicolet, St. Césaire, Ste. Thérèse. Département de l'Epargne: Bureau Principal, Hochelaga et Pointe St. Charles, Montréal. Agents à New-York: The National Bank of the Republic. Londres: Banque de Montréal. Paris: La Société Générale.

La Banque Jacques-Cartier Bureau principal, Montréal. CAPITAL PAYE \$500,000 RESERVE 175,000 DIRECTEURS: Alph. Desjardins, M.P., président. A. S. Hamelin, vice-président. Lucien Huot, Dumont Laviolette. A. L. de Martigny. Bureau principal: A. L. de Martigny, directeur-gérant. D. W. Brunet, assistant-gérant. Tancrede Bienvenu, inspecteur. Agences: Beauharnois, Drummondville, Fraserville, Hull, P. Q., Laurentides, Q., Plessisville, St Sauveur, Québec, St Hyacinthe, St Simon, Valleyfield, Victoriaville, Ste-Gunégonde, Mont., St Jean Baptiste, Rue Ontario, St Henri, Q., Corresp. à Londres, Glyn, Mills, Currie & Co. do à Paris, Crédit Lyonnais. do à New York, Nat. Bank of Republic. do à Boston, The Merchants Nat. Bank do à Chicago, Bank of Montreal.

Banque d'Hochelaga Capital versé \$710,100 Réserve 200,000 F. X. St Charles, président. R. Bickerdike, vice-président. C. Chaput, J. D. Rolland, J. A. Vaillancourt Directeurs. M. J. A. Prendergast, gérant. C. A. Giroux, assistant-gérant. A. W. Blouin inspecteur. Bureau Principal MONTREAL Succursales: Trois-Rivières C. A. Sylvestro gérant Joliette A. A. Laroque gérant Sorel W. L. M. Desy, gérant Valleyfield S. Fortier gérant Abattoirs de l'Est C. A. Gareau gérant Vankleek Hill, Ont. H. N. Boire, gérant Winnipeg C. A. Gareau gérant Montréal, 1376 Ste-Catherine, O. Tessier, gérant. Département d'épargne, au bureau principal et aux succursales. Correspondants: Londres, Ang., The Clydesdale Bank, Limited. Paris, France, Le Crédit Lyonnais. New York, National Park Bank, Importers and Traders Nat. Bank, Ladenburg, Thalmann & Co. Boston, Third National Bank, National Bank of Redemption. Collections dans tout le Canada aux taux les plus bas. Emet des crédits commerciaux et des lettres circulaires pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

La Banque du Peuple FONDEE EN 1835. CAPITAL 1,200,000 RESERVE 480,000 JACQUES GRENIER, Ecr., président. J. S. BOUSQUET, Ecr., caissier. WM. RICHER, Ecr., assistant caissier. ARTHUR GAGNON, inspecteur. SUCCURSALES: Québec, basse-ville, P. B. Dumoulin, gérant St Roch, Nap. Lavoie, gérant Trois-Rivières, P. E. Panneton, gérant St Jean, Ph. Beaudoin, gérant St Jérôme, J. A. Théberge, gérant St Rémi, C. Bédard, gérant Coaticook, J. B. Gendreau, gérant Montréal, rue Ste Catherine, A. Fournier, gérant Montréal Notre-Dame Ouest, H. St-Mars, gérant. CORRESPONDANTS: Londres, Ang., M.M. Glyn, Mills, Currie & Co do The Alliance Bank (limited). New York, The National Bank of the Republic Boston The National Revere Bank. Revue économique, page 621.

A. E. POIRIER AVOCAT 35 Rue St-Jacques, Montréal Téléphone 9090 Résidence, 277 rue St-Hubert. phone 6318.

EXTENSION

- : DES RUES : -

ST-LAURENT et St-Charles Bormmée.

BUREAUX :

No 116 rue St-Jacques

Vis-à-vis le Bureau de Poste

MONTREAL.

J'ai le plaisir d'annoncer aux acheteurs sur l'extension des rues St-Laurent et St-Charles Bormmée que j'occupe à présent des bureaux plus confortables et plus accessibles à l'adresse ci-dessus, où dorénavant seront transigées toutes les affaires ayant rapport à l'Extension des rues St-Laurent et St-Charles-Bormmée.

FRED R. ALLEY.

A VENDRE

- \$4,500 Un magasin avec logement au-dessus, sur la rue St-Laurent, Conditions faciles.
\$10,000 Sur la rue Cadieux, près de la rue Ontario, un magnifique pâté de maisons en brique, donnant un revenu de \$1,116 par an.
\$8,500 Sur le carré St-Louis, une magnifique maison en pierre à deux logements, louée \$650.
\$5,200 Une maison en bois et brique sur la rue St-Dominique, louée \$886.
\$9,500 Deux beaux cottages sur la rue Laval. En pierre, comprenant quatorze pièces chacun avec fournaise à eau chaude.
\$12,500 Sur la rue St-Dominique, un pâté de maison en brique, loué \$1,200, termes faciles.
\$6,500 Une belle maison en pierre de taille sur la rue St-Antoine, à un seul logement.
\$3,100 Une maison à deux logements en bois et brique sur la rue Roy, louée \$300.
\$5,200 Au coin de l'Avenue des Pins et Cadieux, une maison en brique à trois étages, louée \$480.
\$9,300 Sur la rue Mignonne, un beau bloc de maisons en brique, loué \$986. Conditions faciles.
Sur la rue Sherbrooke, plusieurs beaux lots vacants, à des prix réduits.
\$3,300 Sur la rue Beaudry, une bonne maison en brique, terrain de 42 pds par 75 pds de profondeur avec deux bonnes écuries.
Sur la rue St-Hubert, nous avons plusieurs belles maisons à un seul et deux logements, à des conditions les plus faciles.
\$5,300 Sur la rue Mignonne, une magnifique maison à deux logements, près de la rue St-Hubert.
\$7,000 Deux belles maisons sur la rue St-André, en bois et brique, louées \$684. Conditions faciles.
\$8,500 Sur la rue St-George, deux bonnes maisons en bois et brique, louées \$760.
\$7,500 Sur la rue du Parc, deux beaux cottages en pierre avec toutes les améliorations modernes. Termes faciles.
\$15,000 A quelques milles de St-Scholastique, un magnifique moulin à farine, et un moulin à scier le bois et à emboutever, nous échangeons pour des propriétés de ville.
\$12,000 Sur la rue Quesnel, un beau bloc en bois et brique, donnant un revenu de onze per cent.
\$15,000 Dans une petite ville des townships de l'Etat, un magnifique aqueduc donnant un revenu de \$2,000 par an.
\$10,000 Sur la rue Coursol et Atwater, un beau bloc de maisons en bois et brique, loué \$1080. Conditions faciles.
Nous avons encore un grand nombre de propriétés dans presque toutes les différentes parties de la ville, et un grand nombre de lots vacants à des prix très bas.

Argent à prêter à 5 et 6 p. c.

GUIMOND & BROSSEAU

Agents d'Immeubles et Evaluateurs et Agents pour la Kootnoy Mining Investment Co.

1562 Rue Notre-Dame.

Marble and Granite Works Côte-des-Neiges, Montréal.

J. & P. BRUNET

Importateurs et Manufacturiers de Monuments, Tombes, Charniers, Poteaux, Copings et toutes sortes d'Ouvrages de Cimetières

Réparations en tous genres à des prix très modérés.

Résidence : J. BRUNET Côte-des-Neiges Téléphone 4666.

MACHINE A MOUDRE DE VESSOT



ter prix à l'Exp. Provinciale. Montréal, 1884a Hamilton, 1885. Diplômes à Sherbrooke, 1885, 1891, 1892, et Ottawa, 1891. Nous attirons l'attention des cultivateurs et des meuniers sur nos machines à mouder améliorées. "Le Petit Champion" est adapté surtout à être mu par pouvoir à chevaux, et se vend bien marché. Nos grosses moulages pour les moulins, mouident de 20 à 50 minutes à l'heure et aussi fin que désiré; n'employant qu'environ la moitié du pouvoir que requièrent les meules en pierres. Environ 600 sont en usage dans le Canada.

Demandez la circulaire. Agents demandés. Adressez : S. VESSOT & CIE seuls manufacturiers JOLIETTE, P.Q. Canada

J. L. DUHAMEL

Marchand-Tailleur

1680 rue Ste-Catherine

3e porte de la rue St-Denis, Montréal.

Assortiment complet

- DR -

Tweeds Français, Anglais, Ecossais, Etc., Etc.

à très bas prix.

Bilodeau & Renaud

COMPTABLES, AUDITEURS ET COMMISSAIRES

No 15, rue ST-JACQUES

SPÉCIALITÉ :

Règlement des Affaires de Faillites

Téléphone 2003

Le petit professeur de l'Art d'annoncer

PRINTERS' INK

Journal hebdomadaire pour les annonceurs.

Sera envoyé à toute adresse

Depuis l'adate de l'ordre

jusqu'au 1er janvier 1894,

pour

UNE PIASTRE

Après le 31 décembre 1892 le prix de l'abonnement sera haussé à \$2,00 par année.

ADRESSEZ

(avec une piastre incluse)

PRINTERS' INK

10 Spruce St., - New-York.

Pour cinq piastres un exemplaire du American Newspaper Directory pour l'année courante (1 500 pages) sera expédié franc de port, à tout ordre et l'achat du livre donne droit à un abonnement payé à Printers' Ink pour un an.

Scientific American Agency for



For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, \$3.00 a year; \$1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

AUX MARCHANDS DE GROS.

Premières maisons de vins et liqueurs France, demandent représentantse du Canada. S'adresser par lettres

L. A. C. B. P. Boite 958 a 228 jno

F. VALENTINE Comptable et Liquidateur de Faillites TROIS-RIVIERES.

Renseignements commerciaux donnés confidentiellement sur demande.

ANNONCEZ

- : DANS : -

LE



Prix Courant

- : POUR : -

ACHETER

- OU -

VENDRE

- DES -

PROPRIÉTÉS

L. ROBILLET, P. Q. CHEMISTE. En vente partout à 50 cts et \$1.00

Le grand remède français... Catarrhe nasal... Baume Catarrhal

Témoignage du Dr. F. J. E. Poltier... Montréal, le 14 Avril 1891.

Baume Catarrhal

CORZA (Rhume de cer- veau), OZÈNE, RUNAISIE (Planteur du Nez) etc.

Louis Larivé, Jr.

COURTIER GENERAL ET AGENT DE MANUFACTURES

Seul Représentant au Canada de la Savonnerie Continentale de Paris, Paris

ET DE ODORLESS DESINFECTANT CO., NEW-YORK

MANUFACTURIERS DU CÉLÈBRE "King of Germ Killers"

508 RUE ST. PAUL, - MONTREAL.

DEMANDEZ DES CATALOGUES.

L'EQUITABLE,

des
Etats-Unis,

Compagnie d'assurance
sur la Vie.

— x 1er Janvier 1892 x —

ACTIF	\$136,198,518 58
PASSIF — Y compris la Réserve sur toutes polices en vigueur (calculée à 4 p.c.) et la Réserve spéciale (pour l'établissement d'une évaluation à 3 p.c.) de \$1,500,000	109,905,537 82
Excédant total non distribué	\$ 26,292,980 58
Reve	\$ 39,054,943 85
Neuvelles polices souscrites en 1891	\$233,118,331.00
Assurances en cours	\$304,894,557.00

La POLICE TONTINE LIBRE (la dernière forme d'assurance de la société) ne contient aucune restriction au sujet de la résidence, des voyages, de l'occupation au bout d'un an. Incontestable après un an, et non-confiscable après trois ans. Les réclamations sont payées immédiatement sur réception de preuves satisfaisantes du décès.

SEARAGENT P. STEARNS, Gérant gén'l pour le Canada. P. H. LAFERRIERE, Inspecteur.

LION BRAND
CONFITURES, GELEES et MARMELADES FRUITS
GARANTIES FRUITS et SUCRE
Pour MÉNAGES et pour le COMMERCE

SÉCIALEMENT préparées pour l'usage des Pâtisseries, Boulangers, Confiseurs, etc.; pour Ménages, Pensions, Hôtels, Clubs, Lycées Couvents, Hôpitaux, etc., etc.

PRIX SPÉCIAUX pour commandes excédant 1 tonne (2,000 lbs.)
Aussi—VINAIGRES PURS, garantis sans addition d'acide. Conserves au vinaigre, etc.

La plus grande usine du genre dans la Puisseance,
MICHEL LEFEBVRE & Co.,
NÉGOCIANTS-INDUSTRIELS
MONTREAL.

Agence Commerciale, Union du Crédit. A. BERTIN & CIE.

COLLECTION de factures, mémoires, comptes notes, billets, etc., etc., sous commission de 2 à 5 pour cent net pour tous frais. (Conditions spéciales pour le commerce de gros.)
AVANCES de 30 à 50 pour cent sur le montant des bordereaux remis en collection.
ESCOMPTE au taux légal, de tout effet de commerce ou billet promissoire, sous solvables signatures.
PRETS sur marchandises, valeurs, immeubles, titres, etc.
ACHAT de marchandises on solde, créances, vieux stock, etc., etc.
VENTE ET ACHAT de fonds de commerce.
REPRESENTATION commerciale et d'affaire.
GERANCE d'immeubles et de succession
RENSEIGNEMENTS commerciaux.

DEPOTS—3 p % l'an d'intérêt bonnes garanties sont offertes pour les dépôts d'argent qui sont disponibles à demande; et 8 à 10 p. % pour dépôts à long termes fixés.
TRADUCTION. — Service spécial pour la traduction anglaise et française de tous documents judiciaires ou autres, annonces, réclames, correspondances, etc.
CONTENTIEUX.— Affaires litigieuses, poursuites ou défenses devant les cours de la province à des conditions avantageuses.

L'Agence se charge: de règlement et vérification de compte, liquidation de société, de faille, de succession; convention de créanciers en vue d'arrangement; correspondance, démarrage, rédaction d'actes sous seing privé, travaux d'écriture et de comptabilité à prix raisonnables. Téléphone 7248
441 LaGauchetière, Montréal

T. FRENETTE

MANUFACTURIER

**COFFRES-FORTS
PORTES de VOUTES**

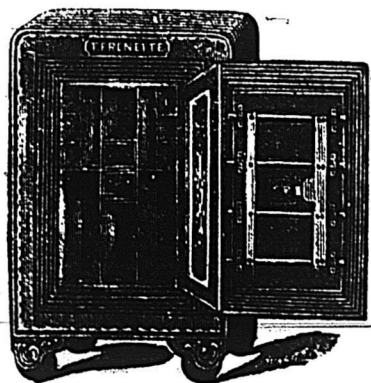
Fournaises pour plâtriers, Grillage
et Serrurier.

372—RUE CRAIG—372

MONTREAL

Entre les rues Sanguinet et St-Denis

Ouvrages en fer et Réparations faites avec soin et à Prix Modérés.



"LA ROYALE"

D'ANGLETERRE

BUREAU PRINCIPAL, AU CANADA - - - - - MONTREAL

CAPITAL - - - - - \$10,000,000
VERSEMENTS - - - - - \$29,000,000

Montant placé au Canada pour la protection des porteurs de police, principalement au fonds du gouvernement, \$800,000. Responsabilité des actionnaires illimitée.
LA ROYALE a le plus grand surplus d'actif au-dessus du passif de toutes les Compagnies d'Assurance contre l'Incendie du monde.

WILLIAM TATLEY, Agent principal et Gérant résident.
E. HURTUBISE et A. ST-CYR, Agents principaux du Départ. français, Montréal.

"LA CANADIENNE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Bureau Principal: 114 rue St-Jacques, Montreal
EN FACE DU BUREAU DE POSTE.

Président: Hon. J. G. LAVIOLETTE M. C. L.; vice président: F. X. MOISAN.
Secrétaire et Gérant: P. GARON.

DEMANDE DES AGENTS ET PERCEPTEURS

Pour la cité et les environs.

On exigera de bonnes références et un cautionnement ou dépôt

S'adresser à

H. H. DECELLES, Surintendant,

262 RUE ST-ANDRÉ,

ou au bureau principal susdit.

N. B.—En faisant votre demande, mentionnez "Le Prix Courant."

DES CARTES-AFFICHES

Bien placées, aident à la vente des Marchandises.

Tout Marchand peut obtenir

Les Cartes-Affiches du JOHNSTON'S FLUID BEEF

EN S'ADRESSANT À

**The Johnston's Fluid Beef
Company,**

MONTREAL.

MAISON

Laurent, Laforce & Bourdeau

(FONDEE EN 1860)

No. 1637 RUE NOTRE-DAME

Téléphone Bell, 1297

MONTREAL

SEULS IMPORTATEURS DES CELEBRES PIANOS



HARDMAN, de New-York.

MARSHALL & WENDELL,
d'Albany, N.-Y.

IVERS & POND, de Boston.

ET DES MEILLEURS

Pianos et Orgues

FABRIQUÉS AU CANADA.

Cette maison, si avantageusement connue par l'excellence des Instrument qu'elle offre en vente, et par la satisfaction générale qu'elle a toujours donnée pendant plus de trente années d'existence, mérite à juste titre la confiance admise par elle à toujours joui.

RÉPARATIONS ET DÉMONTAGES à des conditions très acceptables, et tous les instruments d'occasion